



Les tests sont effectués sur des équipements de laboratoire (personnes réelles).



APPAREILS DE PROTECTION RESPIRATOIRE

EN 140

La norme **EN 140** repose sur les **appareils de protection respiratoire**, demi-masques et quarts de masque.

Les évaluations :

- Le champs de vision
- La résistance des joints
- La résistance respiratoire
- La teneur en dioxyde de carbone et les fuites vers l'intérieur



DISPOSITIFS DE PROTECTION RESPIRATOIRE

EN 143

La norme **EN 143** définit les exigences pour les filtres à particules utilisés avec les **appareils de protection respiratoire**.

Les exigences :

- Évaluation des matériaux, des joints, des marquages et des informations pour les utilisateurs
- Filtres testés pour leur résistance à la respiration, leur colmatage et leur capacité de filtration

Les filtres sont classés en 3 catégories :

P1 : efficacité faible (80 %)

P2 : efficacité moyenne (94 %)

P3 : efficacité haute (99,5 %)



DISPOSITIFS DE PROTECTION RESPIRATOIRE

EN 149

La norme **EN 149** définit les exigences pour les demi-masques filtrants contre les particules.

Les exigences :

- Évaluation des matériaux, du champs de vision, des performances, des marquages et des informations pour les utilisateurs
- Masques testés pour évaluer la résistance respiratoire, la pénétration, le colmatage, le dioxyde de carbone de l'air, résistance des joints et des valves

Les masques sont classés en 3 catégories :

FFP1 : efficacité faible (80 %)

FFP2 : efficacité moyenne (94 %)

FFP3 : haute efficacité (99 %)

